



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 14

En exercice : 14

Qui ont délibéré : 11

Date de la convocation :

04/05/2023

Date d'affichage :

04/05/2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 11 mai 2023

L'an deux vingt-trois, le 11 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CARTIER Marie-Laure, CONSTANTIN Martine, HUMBLOT Valérie (a quittée la séance à 20h35), MARTZLOFF Laetitia, Messieurs IMBERT Alain, ERTUGRUL Ali, BOULAHYA Rachid (a quitté la séance à 20h35), CAKIR Suayib, MATHELIN Jean, GANEE Roger (a quitté la séance à 20h35),

Procuration : Madame IMBERT Stéphanie a donnée procuration à Madame LABELLE Aurélie. Monsieur POILLOT Jérémy a donné procuration à Monsieur ERTUGRUL Ali

Absent(s)-excusé(s) :

Absent(s)-non excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Madame LABELLE Aurélie

Président de séance : Madame HOSTALIER Valérie

Objet de la délibération : N° 2023-025 - Participation de la commune à la réfection de la route de la Concession Pinassaud

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget de la collectivité voté le 02 mars 2023 ;

Vu le contrat de crédit-bail immobilier avec promesse de vente signée par les deux parties le 21 septembre 2006 ;

Considérant le besoin de procéder à la réparation de la route faisant usage de toiture au-dessus de la concession Pinassaud situé dans la ZAE de l'Echelotte ;

Considérant que le bien est actuellement propriété de la commune jusqu'à la dernière échéance de prêt fixé en février 2024. A l'issus de cette échéance, le bien sera transmis au locataire ;

Considérant les devis présentés par le locataire du lieu notamment celui de la société SOPREMA, retenu par le locataire pour la somme de 23 403.64 € HT (28 084.37 € TTC) ;

Considérant les explications de Monsieur Alain IMBERT, 1er adjoint en charge du dossier ;

A la majorité, le Conseil Municipal décide

Article 1 : de proposer une participation de la commune à ces travaux à hauteur de 10 000 € TTC ;

Article 2 : Les dépenses seront mandatées à l'imputation 65742 – Entreprise (fonctionnement) ;

Article 3 : d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire ;

Nombre de voix pour	10	Abstentions	0
Nombre de voix contre	1	Ne prend pas part au vote	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire



Valérie HOSTALIER